



ADEF HABITAT, ENVIRONNEMENT

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'ADEF met à profit l'été pour préparer l'hiver en clôturant un des volets importants de son programme de travaux d'économie d'énergie. Assane Sow, Directeur technique de l'ADEF, nous explique synthétiquement la nature des travaux et le dispositif de financement mobilisé.

Publié le 31 août 2021



QUELQUES MOTS SUR LE CONTEXTE ?

L'ADEF est engagée dans une politique de maîtrise énergétique, notamment à travers

l'amélioration de performance de ses équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Avec 47 résidences en Ile-de-France et plus de 9000 personnes logées, les enjeux de maîtrise énergétique sont en effet très importants. L'isolation du réseau hydraulique (chauffage et eau chaude sanitaire) et des équipements associés est apparue comme un axe d'intervention très significatif pour agir concrètement sur la réduction des consommations énergétiques.

ET PLUS CONCRÈTEMENT, EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME ?

Après une consultation réalisée au premier trimestre 2021, les travaux ont pu être engagés dans 23 de nos résidences en mai. Ils ont été achevés ce mois d'août. Le programme est conséquent avec près de 12.000 mètres linéaires de réseaux isolés et plus de 1.600 points singuliers (vannes, organes de régulation) également isolés. Le principe est bien sûr d'éviter les pertes de calories par déperdition. L'isolation réalisée cet été du réseau hydraulique de 23 résidences aura un fort impact sur les consommations énergétiques dès le prochain hiver, avec un gain estimé de 10% environ. Nous nous réjouissons de l'impact environnemental de ce programme.





SUR QUEL DISPOSITIF LE FINANCEMENT A-T-IL ÉTÉ RÉALISÉ ?

Le financement de ces travaux a pu s'appuyer sur le mécanisme des Certificats d'Économie d'Énergie. Il s'agit d'un dispositif gouvernemental qui résulte de la loi de Transition énergétique de 2015 et qui est animé par l'ADEME. C'est donc dans ce cadre que nous avons retenu un opérateur de performance énergétique agréé. Le dispositif prévoit un contrôle des installations par un organisme extérieur certifié COFRAC, ce qui constitue bien sûr un gage supplémentaire concernant la qualité de mise en œuvre des travaux et la conformité aux normes réglementaires. La certification du programme permet à l'entreprise partenaire de se faire régler le montant des travaux auprès d'un des organismes dit obligés dans ce dispositif, notamment les fournisseurs d'énergie.



19/21 RUE BAUDIN
94207 - IVRY-SUR-SEINE CEDEX